

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1846

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 22

À l'alinéa 6, après le mot :

« alinéas »,

insérer les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.